

Programme Communal de Développement Rural

Commune de Baelen

Province de Liège

PHASE 4 : Stratégie



CONSEIL D’AFFICHAGE DU PDF

Le document a été créé de manière à avoir une vue sur l’ensemble des thématiques, reprenant tant la situation actuelle que la vision à 10 ans. À l’impression, il faut donc privilégier le recto-verso.

Sur l’ordinateur, vous pouvez également afficher le document en modes deux pages. Pour ce faire, allez dans « Affichage < Affichage de pages » d’Adobe Acrobat et cochez « deux pages » et « afficher la page de couverture en mode deux pages ».

Pour vérifier que le document est bien affiché :

- La page de garde doit apparaître seule,
- les numéros impairs sont sur la page de droite et les numéros pairs sur la page de gauche.

Le présent diagnostic partagé a été rédigé de mai 2024 à juin 2024.

Sauf mention contraire, toutes les photos sont de SEN5.



SEN5
Rue des Bayards 67
4000 Liège
info@sen5.be
www.sen5.be

Maureen SCHMETZ, architecte – urbaniste
Ingrid TEHEUX, géographe – climatologue
Benoît KERKHOF, bio-ingénieur
Maud BLAFFART, géographe – urbaniste
Suzanne JADOUL, politologue – urbaniste

En collaboration avec
La FONDATION RURALE DE WALLONIE
Équipe Haute Ardenne



REMARQUE PREALABLE

Concernant la table des matières ci-dessous, les **points 1 à 6** correspondent aux **enjeux** pour le territoire de Baelen. Leurs **sous-chapitres** sont les **objectifs opérationnels**.

Chaque objectif opérationnel reprend son explication, le lien avec les besoins du diagnostic partagé, les projets (in)directement associés, les effets multiplicateurs attendus, le lien avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux ainsi que les indicateurs de résultats.

TABLE DES MATIERES

EN PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE	7
LA VISION À 10 ANS POUR BAELEN	9
EN 2034, BAELEN... ..	11
1. PRÉSERVER LE CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE.....	12
1-1 Guider l'urbanisation des villages et hameaux.....	12
1-2 Préserver et renforcer les éléments qui constituent le patrimoine et/ou le paysage.....	15
2. ENCOURAGER L'ANCRAGE ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.....	18
2-1 Encourager les liens entre tous les habitants des hameaux/villages, notamment en aménageant des espaces de rencontre/convivialité	18
2-2 Améliorer l'offre en services et équipements pour répondre aux besoins propres de chaque génération.....	20
2-3 Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous	23
2-4 Soutenir le milieu associatif	25
2-5 Améliorer la communication entre les différents acteurs du territoire	27
3. RENFORCER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES	29
3-1 Encourager la création d'emplois sur le territoire	29
3-2 Inciter à l'implantation de nouveaux commerces de proximité.....	32
3-3 Valoriser et communiquer sur les activités économiques existantes	34
3-4 Valoriser le secteur touristiques, en particulier le tourisme vert	36
4. MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AGRICOLE	39
4-1 Promouvoir les acteurs agricoles existants et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs	39
4-2 Sensibiliser la population aux réalités de terrain des agriculteurs	42
5. RENDRE LE TERRITOIRE COMMUNAL PLUS RÉSILIENT AUX PERTURBATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	44
5-1 Sensibiliser aux problématiques environnementales	44

5-2 Participer à la sobriété, l'efficacité énergétique et à la production d'énergie renouvelable 47	
5-3 Améliorer la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.....	50
5-4 Protéger et renforcer la trame verte et bleue	53
6. RENDRE LE TERRITOIRE PLUS ACCESSIBLE, PLUS SÛR ET MOINS DÉPENDANT DE LA VOITURE INDIVIDUELLE	56
6-1 Développer et gérer un réseau de mobilité active cohérent	56
6-2 Sécuriser tous les modes de déplacements	59
6-3 Encourager à l'intermodalité	61
TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	63
ÉVALUATION DU RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	65

LISTE D'ACRONYMES

ADESA : Action de défense de l'environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents

AWAP : Agence wallonne du patrimoine

DPR : Déclaration de politique régionale

DPC : Déclaration de politique communale

CATU : Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme

CCATM : Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité

CPAS : Centre public d'action social

GAL Pays de Herve : Groupe d'action locale Pays de Herve

MAEC : Mesure agro-environnementales et climatiques

ONE : Office national de l'enfance

PAEDC : Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat

PCDR : Programme communal de développement rural

PST : Plan stratégique transversal

SAU : Surface agricole utile

SDC : Schéma de développement communal

SDT : Schéma de développement territorial

SGIB : Site de grand intérêt biologique

SPI : Agence de développement territorial pour la province de Liège

ZACC : Zone d'aménagement communal concerté

EN PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE

Cette quatrième partie du PCDR vise à établir la **stratégie de développement** énoncée sous forme de **six enjeux, eux-mêmes déclinés en plusieurs objectifs opérationnels spécifiques à la commune**. Elle est la traduction des attentes des baelenois en ce qui concerne le développement de la commune à l'horizon 2034.

Chaque objectif opérationnel est détaillé de la manière suivante :

- une description en regard des constats établis,
- le lien avec les besoins du diagnostic partagé,
- les projets (in)directement associés,
- les effets multiplicateurs attendus,
- le lien avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux,
- les indicateurs de résultats.

À la fin de cette partie, le **tableau synthétique** permet d'avoir une vision globale de la **stratégie de développement**.

Pour rappel, l'ensemble du processus d'élaboration du PCDR est accompagné par un Comité de pilotage, qui se réunit régulièrement afin de donner un avis sur les documents produits et valider les différentes phases d'élaboration du PCDR. Ce Comité de pilotage est composé de :

- De l'élu-relais de la commune de Baelen, Mme Beckers ;
- De l'agent-relais de la commune de Baelen, Mme Bovy ;
- De la FRW, M. Lecloux et Mme Bronlet ;
- Du bureau d'étude SEN5, auteur du PCDR.

LA VISION À 10 ANS POUR BAELEN

Pour rappel, la partie 3 du PCDR se clôture par la présentation de **six enjeux spécifiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels**. Chaque enjeu à la même importance, il n'y a pas de priorisation entre eux.

Il s'agit bien de la vision pour un horizon de 10 ans du territoire communal :

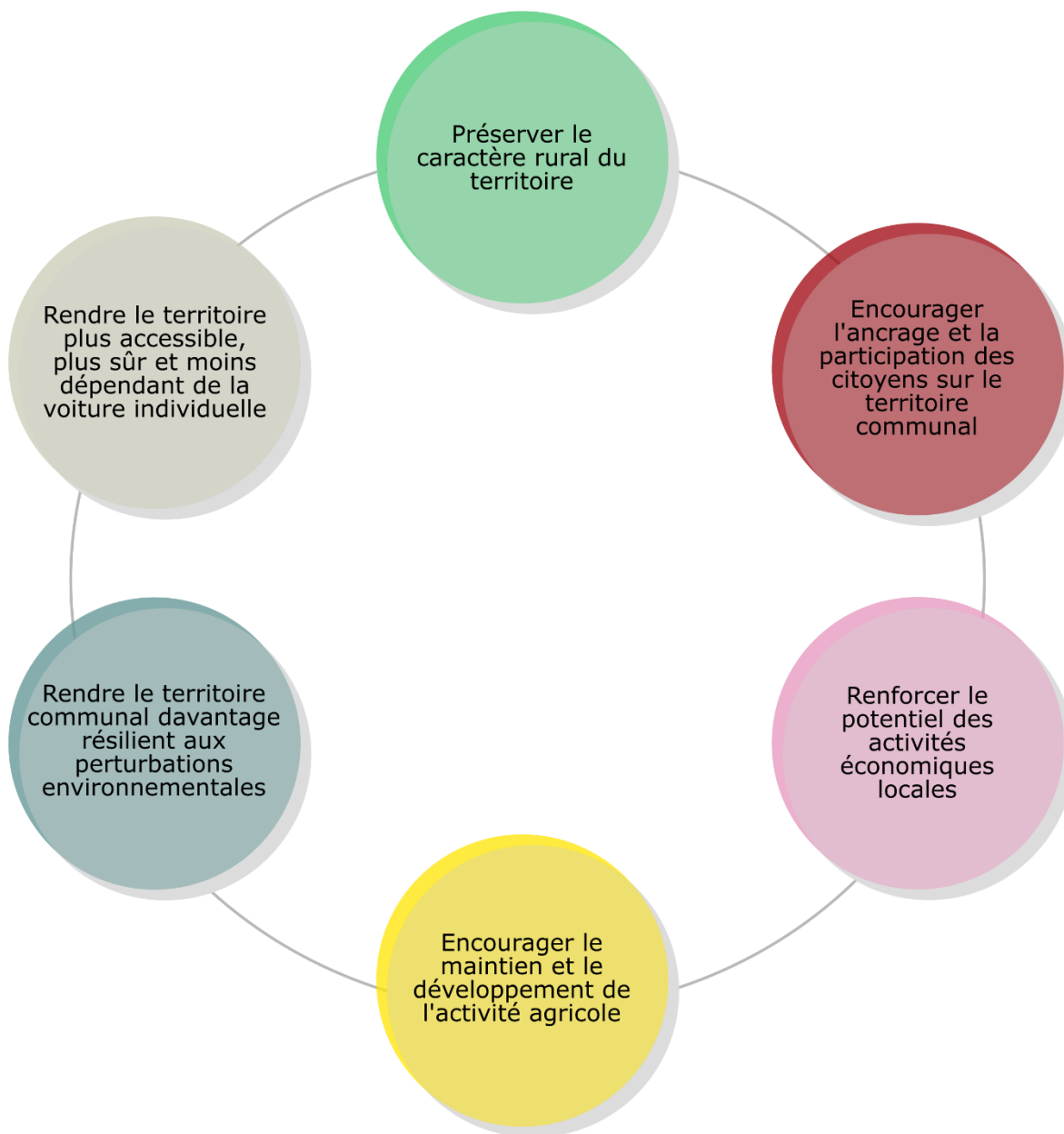


Figure 1 - Enjeux pour la commune de Baelen
Source : SEN5, avril 2024

EN 2034, BAELEN...

1. PRÉSERVER LE CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

1-1 Guider l'urbanisation des villages et hameaux

En regard du **Plan de secteur**, **94,42 %** du territoire est non-destiné à l'urbanisation, dont 68,01 % en zone forestière et 16,47 % en zone agricole. Les **zones destinées à l'urbanisation** représentent **quant à elles 4,17 %** du territoire, dont 2,89 % en zone d'habitat à caractère rural. Cette **part importante non destinée à l'urbanisation confère au territoire un caractère rural très apprécié de ses habitants.**

La commune a connu une **augmentation de population conséquente ces dernières décennies**. Cette augmentation de population s'explique principalement par le **solde migratoire**, c'est-à-dire l'arrivée de nouveaux habitants; le **phénomène de périurbanisation** est clairement présent sur la commune.

Au niveau territorial, cela se traduit pour des **développements immobiliers sous forme de lotissements** depuis les années 60. Notons toutefois que ce nombre se stabilise depuis les années 2000 et que **depuis 2009, le nombre de rénovations dépasse celui des nouvelles constructions.**

Notons également que le territoire communal dispose d'une **disponibilité foncière d'environ 30 %**, ce qui est élevé. **Ce phénomène de périurbanisation, liée directement à la croissance de population (actuelle et attendue), pourrait s'accroître du fait de la disponibilité foncière encore importante. Ce phénomène est vu comme une menace au caractère rural du territoire mais aussi à la qualité de vie des habitants.** Rappelons également que selon les perspectives démographiques de l'IWEPS, il est attendu une augmentation de 297 personnes pour 2035 sur le territoire communal.

De plus, rappelons que des ZACC sont présentes sur le territoire communal (37,5 ha) dont 27 ha sont encore disponibles. Ces ZACC se situent toutes en périphérie directe de Membach et méritent donc une attention particulière y sont accordée pour respecter le cadre rural.

Enfin, malgré l'absence de vision stratégique (ex : SDC), la commune de Baelen a lancé l'élaboration d'une charte urbanistique permettant d'orienter l'urbanisation future de son territoire.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Encadrer l'urbanisation des villages grâce à un outil stratégique, notamment dans les zones inondables
- Maintenir, préserver et renforcer le cadre rural
- Définir les affectations des ZACC dans le respect du cadre rural

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Créer entre 214 et 367 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique, notamment des petits logements mais aussi des logements familiaux...
- ... en bonne intelligence avec le cadre rural existant.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)	À compléter une fois la version officielle sortie.
Déclaration de politique régionale (DPR)	« freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050 » : <ul style="list-style-type: none">• Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2050,• Préserver au maximum les surfaces agricoles,• Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant,• Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun
ASBL Région Verviers	L'asbl Région de Verviers soutient la réalisation de projets concrets à portée supracommunale. Trois axes prioritaires ont été définis : <ul style="list-style-type: none">• Le développement territorial visant la promotion de la ruralité et la revitalisation de l'habitat urbain ;• Le tourisme et la culture ;• L'aide à la personne.
GAL Pays de Herve ¹	Aménagement du territoire : <ul style="list-style-type: none">• Mettre les acteurs de l'aménagement du territoire en réseau (Echevins, CATUs, CCATM)• Créer des outils d'aide à la décision• Assurer une cohérence sur le territoire• Valoriser le patrimoine naturel• Sensibiliser au paysage et à l'aménagement du territoire
Déclaration de politique communale (DPC)	L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».
Plan stratégique transversal (PST)	Être une commune où il fait bon vivre : <ul style="list-style-type: none">• Veiller à préserver le caractère rural de nos villages
Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)	Remise d'avis motivés portant sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
Contrat de Rivière Vesdre	Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

¹ Programmation 2016-2023

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

1-2 Préserver et renforcer les éléments qui constituent le patrimoine et/ou le paysage

La commune de Baelen compte 5 **monuments classés**, 1 **site classé**, 27 **biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Régional**² dont 8 sont pastillés³, qui sont **dispersés dans les différents villages et hameaux**. Les noyaux villageois anciens sont également concernés par la **Carte Archéologique de Wallonie** ainsi que différents tracés viaires anciens. De plus, même s'ils ne sont pas repris, **plusieurs autres bâtiments sont également intéressants** d'un point de vue patrimonial : parlons notamment des maisons anciennes aux façades composées de marbre de Baelen, de calcaire ou de grés extrait des carrières locales. Notons également qu'au Plan de secteur, 42,28 ha sont concernés par un **périmètre d'intérêt paysager** et 2,6 ha par un **périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique**. L'ensemble de ces éléments participent donc au cachet historique et patrimonial général des villages et hameaux.

Le **patrimoine naturel fait également partie de ces éléments à mettre en valeur**. En effet, plus de 75 % du territoire communal fait partie intégrante du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel, une zone humide RAMSAR est également présente ainsi que deux réserves naturelles domaniales, deux réserves forestières, 5 sites Natura 2000, plusieurs SGIB et plusieurs arbres et haies remarquables.

Rappelons d'ailleurs que Baelen fait partie des zones agro-géographiques du **Pays de Herve** (au nord), caractérisée par son **système bocager et son agriculture**, et de **l'Ardenne** (au sud), connue notamment pour ses grandes **étendues forestières**. Ces deux paysagers différents font partie de l'identité paysagère de la commune et participent directement au **cadre rurale apprécié des habitants**.

Dans un contexte d'urbanisation croissante, la volonté est bien de protéger et valoriser le cadre de vie paysager et patrimonial.

Enfin, les éléments patrimoniaux ne sont **pas uniquement des éléments « matériels »**, que l'on peut toucher ; ainsi, **les vues** recensées par ADESA font partie de ce patrimoine immatériel. **Ensemble, ils participent à l'identité du territoire communal**.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Maintenir, préserver et renforcer le cadre rural
- Restaurer les caractéristiques typiques du Pays de Herve, dont le système bocager,
- Rénover et valoriser le bâti ancien, qu'il soit classé ou non

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Protéger et renforcer le réseau écologique
- Mener une réflexion sur la gestion et le choix des essences de bois dans les forêts

² Cet inventaire a pour objectifs la connaissance, la protection et la gestion des biens inscrits, ainsi que la sensibilisation du public. Il n'a pas de valeur réglementaire.

³ L'attribution d'une pastille à un bien inscrit lui reconnaît, lors de cette attribution, une qualité patrimoniale dont la pérennisation est souhaitée.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)	À compléter une fois la version officielle sortie.
Déclaration de politique régionale (DPR)	« freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050 » : <ul style="list-style-type: none">• Préserver au maximum les surfaces agricoles,• Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant,• Restaurer la biodiversité.
Déclaration de politique communale (DPC)	L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ». Travaux, bâtiments et patrimoine : <ul style="list-style-type: none">• Beaucoup de nos bâtiments ayant été restaurés ou de construction récente feront l'objet d'un suivi régulier afin d'en assurer un entretien en bon père de famille
Plan stratégique transversal (PST)	Être une commune où il fait bon vivre : <ul style="list-style-type: none">• Veiller à préserver le caractère rural de nos villages
ASBL Région Verviers	L'asbl Région de Verviers soutient la réalisation de projets concrets à portée supracommunale. Trois axes prioritaires ont été définis : <ul style="list-style-type: none">• Le développement territorial visant la promotion de la ruralité et la revitalisation de l'habitat urbain ;
GAL Pays de Herve ⁴	Le tourisme et la culture ; Aménagement du territoire : <ul style="list-style-type: none">• Assurer une cohérence sur le territoire• Valoriser le patrimoine naturel Bocage : Réaliser une étude pour envisager les pistes de valorisation possible des éléments bocagers.
Contrat de Rivière Vesdre	<ul style="list-style-type: none">• Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel• Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau
Code du Patrimoine wallon (Copat)	Le code du Patrimoine wallon (CoPat) qui propose notamment comme objectifs d': <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la protection et la valorisation du patrimoine en tenant compte des intérêts des propriétaires publics et privés et des impératifs de développement économique,• Impliquer le niveau communal dans la protection du patrimoine, notamment en permettant aux CCATM de proposer le classement d'un bien et en encourageant les communes à réaliser leur inventaire communal.

⁴ Programmation 2016-2023

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement,
en lien avec les fiches-projets

2. ENCOURAGER L'ANCRAGE ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

2-1 Encourager les liens entre tous les habitants des hameaux/villages, notamment en aménageant des espaces de rencontre/convivialité

La commune de Baelen dispose de **plusieurs espaces de rencontres, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs**. En effet, **12 locaux**, publics ou privés, sont répertoriés sur le territoire communal et permettent de se rassembler lors d'évènements divers. **Plusieurs espaces publics extérieurs** sont également recensés, citons notamment : l'espace de rencontre dans le centre de Baelen devant l'Administration communale, les plaines de jeux de Membach et de Baelen, le parc communal à proximité de l'Église de Baelen (plaine de jeux, aire barbecue, ...), le vergers Wintgens (inauguré en 2022) à Membach ou encore l'espace de rencontres devant l'église de Membach. Plusieurs bancs et boîtes à livres sont également dispersées sur le territoire.

De plus, comme précisé ci-dessus, **si certains espaces sont très bien aménagés, d'autres mériteraient une attention particulière** (infrastructures vieillissantes ou peu praticable), notamment en proposant des aménagements complémentaires pour toucher tous les profils (les enfants, les adolescents, les personnes âgées, etc.). De plus, le centre de Membach est dépourvu d'un réel espace de rencontres aménagé, tel que c'est le cas à Baelen.

Enfin, **plusieurs citoyens ont marqué le manque de lien social entre les différents hameaux et villages,**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Créer plus de lien social : entre les hameaux/villages ; intergénérationnel
- Aménager de nouveaux espaces de rencontres sur le territoire dotés d'infrastructures pour tous
- Adapter / rénover certains locaux mis à disposition des associations

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Permettre l'implication des habitants germanophones dans la vie communale
- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale
- Proposer des activités adaptées pour tous, notamment aux jeunes
- Installer des toilettes publiques
- Développer le volet « communication » afin qu'elle soit plus efficace et qu'elle touche toute la population notamment lors de nouveaux projets afin de les intégrer dans le processus

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

GAL Pays de Herve	Citoyenneté : <ul style="list-style-type: none">• Favoriser les partages de savoirs et de savoir-faire
Déclaration de politique communale (DPC)	L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».
Plan stratégique transversal (PST)	Être une commune où il fait bon vivre <ul style="list-style-type: none">• Favoriser le vivre ensemble Être une commune participative <ul style="list-style-type: none">• Encourager la participation citoyenne

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

2-2 Améliorer l'offre en services et équipements pour répondre aux besoins propres de chaque génération

La commune de Baelen accueille déjà plusieurs services à la population.

En effet, au niveau de **l'enseignement**, elle accueille 2 écoles communales maternelle / primaire (Baelen et Membach) dont celle la nouvelle école de Membach qui a été inaugurée en janvier 2023.

Une crèche communale (« Les Coccinelles » à Baelen) et **une accueillante ONE** sont recensées sur le territoire (pour une capacité totale de 19 places). Un **projet d'une crèche supplémentaire** est en cours d'étude et se situerait à Membach (pour une capacité prévue de 21 places). Actuellement, le **taux de couverture accueil préscolaire** est de 21,4 places / enfants (2020), ce qui est **très faible** (sous la moyenne wallonne de 38,1places/100 enfants). **La demande en place d'accueil est importante et le projet en cours permettra de combler une partie des besoins actuels.** Toutefois, les perspectives démographiques annoncent une diminution de -3,17% de la tranche 0-3 ans d'ici 2035.

Pour ce qui est de **la jeunesse**, **une variété d'activités existent** sur le territoire communal : clubs sportifs divers, musique et théâtre, mouvements de jeunesse, plaines de vacances durant les congés scolaires, etc. Toutefois, certains déplorent qu'**aucun local ne soit mis à disposition des jeunes pour se retrouver.** Notons également la présence **d'un établissement à destination des enfants et adolescents en difficultés personnelles et/ou familiales (le home Saint-François).**

Concernant les **personnes âgées**, une infrastructure d'accueil (la **Résidence CHC Membach**) est recensée sur le territoire communale et a une capacité de : 29 lits pour la maison de repos, 41 lits pour la maison de repos et de soins et 14 lits pour des courts séjours. Différentes activités y sont organisées. Le **CPAS dispense plusieurs aides** à destinations des seniors : livraison de repas, véhicule solidaire, etc. Des activités sportives sont organisées par le groupe « 4837 en action » à destination des aînés. Notons toutefois qu'il n'existe plus de Conseil Consultatif des Aînés, mais bien une Fédération des Anciens Combattants. Citons également la présence de 3 associations des pensionnés sur le territoire communal (1 à Baelen, 2 à Membach). **Des besoins en infrastructures et activités encadrant les aînés ont été mis en avant par la population et par l'analyse socio-économique, ainsi qu'un sentiment d'insécurité par les aînés à domicile.** Une volonté de **développer les liens intergénérationnels** est également présente.

Rappelons que **la commune devra faire face au phénomène de vieillissement de la population** (+19,4 % pour les 61-80 ans et +39,2 % pour les plus de 80 ans en 2035).

En matière de santé et d'aide aux personnes, **peu de professionnels de la santé** sont recensés sur le territoire. Il y a un manque conséquent à ce niveau là. Citons toutefois la présence du centre de jour « Les Alizés » à Membach, qui accueille des personnes adultes présentant une déficience intellectuelle. Le **CPAS est également actif sur le territoire et propose des services divers**, notamment : médiation de dettes et guidances budgétaires, allocations de chauffage, de pension ou pour personnes handicapées, etc.

D'autres services à la personne existent tels que : **l'agence local pour l'emploi**, le **service logement de la commune** ou encore des agences immobilières sociales.

Enfin, concernant la pratique sportive, **plusieurs clubs sportifs divers sont actifs** sur le territoire. Malheureusement, ils sont nombreux à se sentir à l'étroit dans les infrastructures à disposition et ces dernières sont jugées vétustes et/ou non adaptées à leur pratique sportive. **Plusieurs citoyens déplorent l'absence d'un réel hall omnisports communal.**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Augmenter l'offre actuelle de lits en maisons de repos et résidences services, ainsi que les services liés aux personnes âgées (soins à domicile, activités 3ème âge, ...) pour faire face au phénomène de vieillissement de la population généralisé et attendu à l'échelle wallonne dans les prochaines années.
- Accueillir l'offre sportive dans de bonnes dispositions

- Faire face au vieillissement de la population en termes d'infrastructures d'accueil et de relais pour les seniors
- Améliorer l'offre d'accueil pour la petite enfance
- Proposer des activités adaptées pour tous, notamment aux jeunes
- Créer plus de lien social : entre les hameaux/villages, intergénérationnel
- Étendre le ramassage scolaire à tous les hameaux de la commune
- Attirer et valoriser les professionnels du milieu médical et paramédical, de la jeunesse, de l'enseignement, etc.
- Installer des toilettes publiques.

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale
- Développer le volet « communication » afin qu'elle soit plus efficace et qu'elle touche toute la population notamment lors de nouveaux projets afin de les intégrer dans le processus
- Adapter / rénover certains locaux mis à disposition des associations
- Permettre l'implication des habitants germanophones dans la vie communale

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique régionale (DPR)

La Wallonie se doit de soutenir et de permettre l'émancipation de tous ses habitants, en particulier les plus fragiles. Elle mettra donc tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne et de réelles perspectives d'avenir.

Déclaration de politique communale (DPC)

Jeunesse :

- Enquête auprès des jeunes pour cibler leurs besoins
- Installation de nouveaux modules de jeux

Accueil Temps Libre :

- Améliorer l'offre d'accueil, la qualité de l'accueil et la communication

Sport :

- Améliorer les infrastructures sportives

Politique sociale, des familles et des aînés :

- Construction d'une nouvelle crèche
- Maintien des aînés à domicile
- Collaboration avec le Home
- Développer le service d'insertion socioprofessionnel
- Susciter l'installation de nouvelles gardiennes ONE

Plan stratégique transversal (PST)

Être une commune où il fait bon vivre

- Faciliter l'accès à la culture
- Favoriser le vivre ensemble
- Favoriser l'activité physique des citoyens

Être une commune participative

- Encourager la participation citoyenne

Être une commune solidaire

- Augmenter l'offre d'accueil pour la petite enfance
- Agir pour l'égalité des chances
- Encourager le maintien des aînés à domicile

GAL Pays de Herve

Citoyenneté :

- Mettre en réseau et fédérer les initiatives citoyennes du territoire

ASBL Région
Verviers

- Stimuler le lancement de nouvelles initiatives
- Favoriser les partages de savoirs et de savoir-faire

L'asbl Région de Verviers soutient la réalisation de projets concrets à portée supracommunale, dont :

- L'aide à la personne.

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement,
en lien avec les fiches-projets

2-3 Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous

Le **parc de logements** de la commune de Baelen est **principalement composé d'habitations de type ouvert** (45,2%). La **part d'appartements** est de **17,1%**.

Pour la population, certains grands projets immobiliers **dénaturent le bâti ancien** et ne sont pas adaptés au milieu rural (ex : transformation de bâtiments agricoles en appartements) car les projets sont trop denses et avec trop de vis-à-vis. Pourtant, les habitations « anciennes » sont trop grandes pour une population vieillissante et isolée et il y a clairement **un besoin pour des logements adaptés aux personnes âgées** (plus petit logements et adaptés PMR).

Par ailleurs, le **marché immobilier** est **relativement cher** en comparaison de la Wallonie, avec un prix médian des maisons sur Baelen est de 234.000 €. L'immobilier est Baelen est globalement moins cher que sur les communes voisines (excepté Limbourg et Eupen). Cependant, ce prix de l'immobilier est un **frein pour les jeunes ménages et/ou les jeunes originaires de Baelen** qu'il s'agit pourtant d'ancrer sur le territoire puisqu'ils y trouvent déjà leurs racines et que d'autres pourraient les créer.

Globalement, la demande en plus petits logements est croissante.

Des **logements sociaux** sont présents sur le territoire communal mais ceux-ci sont jugés **trop peu nombreux** (2,98% du parc de logements). Une agence immobilière sociale est également active sur le territoire mais celle-ci est encore méconnue des habitants.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Créer entre 214 et 367 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique, notamment des petits logements mais aussi des logements familiaux...
- Développer une offre en plus petits logements : les perspectives démographiques annoncent une augmentation importante des ménages isolés ainsi que de la population âgée
- Attirer des jeunes ménages sur le territoire
- Développer des logements adaptés aux seniors et aux plus petits ménages (ex : les jeunes ménages), dont des logements multigénérationnels
- Augmenter la part de logements publics pour favoriser la mixité sociale
- Faire connaître l'Agence Immobilière Sociale, toujours dans le but de favoriser la mixité sociale

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Créer plus de lien social : entre les hameaux/villages, intergénérationnel ;
- Encadrer l'urbanisation des villages grâce à un outil stratégique, notamment dans les zones inondables
- Maintenir, préserver et renforcer le cadre rural

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)

À compléter une fois la version officielle sortie.

Déclaration de politique régionale (DPR)

La Wallonie se doit de soutenir et de permettre l'émancipation de tous ses habitants, en particulier les plus fragiles. Elle mettra donc tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne et de réelles perspectives d'avenir.

Déclaration de politique communale (DPC)

Politique sociale, des familles et ainés :

- Développement de logement de transit

Plan stratégique transversal (PST)

Veiller à garantir une mixité dans les projets immobiliers

ASBL Région Verviers

L'asbl Région de Verviers soutient la réalisation de projets concrets à portée supracommunale, dont :

- L'aide à la personne.

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

2-4 Soutenir le milieu associatif

La vie associative, folklorique et culturelle sur la commune de Baelen est riche et variée, grâce aux nombreuses associations et divers comités actifs. Cette vie associative fait partie intégrante de la vie de village, bien qu'elle soit aussi à l'origine de nuisances pour certains.

Ces associations/comités vont organiser des activités diverses et variées et essayent de toucher tous les publics. Toutefois, certains citoyens estiment que ces activités ne sont pas adaptées pour tous et sont parfois trop onéreuses. Il ressort également un **manque de communication** entre les associations (chevauchements d'activités ce qui fait que les citoyens doivent dès lors renoncer à certaines activités au profit d'autres) mais aussi des promotions sur les activités organisées sur le territoire communal.

Les autorités communales soutiennent le tissu associatif via des subsides et des prêts de matériels., mais cela n'est pas toujours suffisant pour le bon fonctionnement de certaines associations.

Toutefois, malgré ce dynamisme, **les habitants notent un essoufflement** : les nouveaux habitants et les jeunes s'investissent peu et les anciens démissionnent. Les bénévoles sont durs à mobiliser et les citoyens se désintéressent peu à peu. Il faut pouvoir enrayer ce phénomène.

Notons également qu'avec l'augmentation de la population croissante sur Baelen (solde migratoire important), **certaines habitants craignent une perte du caractère rural et des pertes de liens sociaux** entre citoyens, parfois au sein d'un même quartier.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Améliorer la communication sur les événements sociaux / festifs / folkloriques / culturels
- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale
- Développer le volet « communication » afin qu'elle soit plus efficace et qu'elle touche toute la population notamment lors de nouveaux projets afin de les intégrer dans le processus
- Alléger la lourdeur administrative lors d'organisation d'événements
- Aménager de nouveaux espaces de rencontres sur le territoire dotés d'infrastructures pour tous
- Créer plus de lien social : entre les hameaux/villages ; intergénérationnel
- Proposer des activités adaptées pour tous, notamment aux jeunes
- Adapter / rénover certains locaux mis à disposition des associations

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Permettre l'implication des habitants germanophones dans la vie communale

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Plan stratégique transversal (PST)

Être une commune où il fait bon vivre

Être une commune participative : encourager la participation citoyenne

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement,
en lien avec les fiches-projets

2-5 Améliorer la communication entre les différents acteurs du territoire

La commune de Baelen utilise divers **de canaux de communication** : le site internet de la commune, la page facebook, les valves communales, plusieurs bâches, le bulletin communal ainsi qu'un toutes-boîtes si nécessaire. Cette diversité des supports permet de **toucher un maximum de profils différents**, y compris les personnes qui ne sont pas toujours à l'aise avec le format numérique.

De plus, il est également question ici de **communication entre tous les acteurs du territoire**, que ce soit l'autorité communale, les associations diverses, les agriculteurs, les commerces, les citoyens, etc. Il existe d'ailleurs plusieurs pages facebook informelles, permettant aux citoyens de communiquer entre eux.

Toutefois, les citoyens jugent que la **communication n'est pas toujours très efficace** et que tant les événements (dont les événements culturels) que les associations manquent de visibilité. Ils indiquent également que la communication avec les élus communaux n'est pas toujours aisée et **qu'il manque de participation citoyenne** d'une manière générale. Ils aimeraient que l'avis de la population soit plus souvent consultée, notamment lors de nouveaux projets.

Certains citoyens estiment également que la communication générale au sein des villages (et entre eux) n'est pas très développée,

Enfin, il a été également mentionné la communication sur les atouts touristiques, dont les balades balisées du territoire, et plus spécifiquement la **sensibilisation des promeneurs au respect de la nature, des chemins et prairies qu'ils empruntent.**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer le volet « communication » afin qu'elle soit plus efficace et qu'elle touche toute la population notamment lors de nouveaux projets afin de les intégrer dans le processus.
- Pouvoir parler plus facilement avec les élus communaux
- Améliorer la communication sur les événements sociaux / festifs / folkloriques / culturels
- Améliorer la communication à destination des promeneurs (échaliers, cultures, etc.)
- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Créer plus de lien social : entre les hameaux/villages ; intergénérationnel
- Faire connaître l'Agence Immobilière Sociale, toujours dans le but de favoriser la mixité sociale
- Permettre l'implication des habitants germanophones dans la vie communale
- Pallier au désintérêt des jeunes pour le métier d'agriculteur

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Participation citoyenne : 1^{er} PCDR réalisé, 2^{ème} PCDR en cours.

Plan stratégique transversal (PST)

Être une commune où il fait bon vivre

Être une commune participative : encourager la participation citoyenne

Citoyenneté :

- Mettre en réseau et fédérer les initiatives citoyennes du territoire
- Stimuler le lancement de nouvelles initiatives
- Favoriser les partages de savoirs et de savoir-faire

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

3. RENFORCER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

3-1 Encourager la création d'emplois sur le territoire

La commune de Baelen enregistre un total de **1.863 emplois sur son territoire dont 15,5 % d'emploi indépendants**, soit 234 indépendants et 1.629 travailleurs salariés. Le ratio d'emploi intérieur est relativement faible (40,7 en 2020), et ce malgré la présence d'une partie du **zoning East Belgium Park** sur son territoire. Ceci n'est toutefois pas inhabituel pour une commune rurale. **Les entreprises actives sur le territoire sont généralement de petites tailles** : 79 % emploient moins de 10 salariés ; aucune employe plus de 100 personnes. Enfin, notons que 7,2 % de la population active travaille sur le territoire communal, **79,4 % travaillent au sein de l'arrondissement de Verviers** et 13,8 % sur l'arrondissement de Liège. Les travailleurs Baelenois travaillent donc « non loin » de chez eux.

Au niveau du Plan de secteur, **le territoire communal dispose de 35,39 ha de zone d'activités économiques industrielles et de 24,67 ha en zones d'activités économiques mixtes**. Une partie est donc actuellement occupée par le Belgium East Park (géré par l'intercommunale SPI), à hauteur de 28 ha, dont 18,2 ha sont encore disponibles. De plus, la zone économique de Membach dispose elle aussi de disponibilité. Signalons également que des entreprises, dès lors qu'elles sont compatibles avec l'habitat, peuvent être implantées en zone d'habitat / habitat à caractère rurale (commerces de proximité, horeca, etc.) du Plan de secteur.

De nombreux Baelenois aimeraient pouvoir travailler sur leur lieu de vie qu'est la commune de Baelen, que ce soit pour y développer leur propre entreprise ou en tant que salarié dans une structure existante. **Il manque pourtant de structures d'accueil pour des petites entreprises ou encore des espaces de coworking**. Plusieurs personnes sont à la recherche de diminuer le temps passé dans les déplacements domicile – travail. Des alternatives sur le territoire communal sont donc souhaitées.

Signalons que le domaine de l'agriculture est prégnant sur le territoire communal et que les différents acteurs du monde agricole jouent également un rôle dans la création d'emploi. L'enjeu suivant (4. Maintenir et développer l'activité agricole) leur est totalement dédié.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Encourager l'implantation de commerces de proximité et d'établissement horeca
- Augmenter les emplois sur le territoire communal pour diminuer la mobilité domicile-travail
- Veiller à garantir l'accès à la terre pour les candidats agriculteurs
- Poursuivre et maintenir le développement de l'East Park Belgium
- Développer un zoning communal orienté dans un domaine d'avenir

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Attirer des jeunes ménages sur le territoire
- Attirer et valoriser les professionnels du milieu médical et paramédical, de la jeunesse, de l'enseignement, etc.
- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)	À compléter une fois la version officielle sortie.
Déclaration de politique régionale (DPR)	« Quant au développement économique de la Wallonie, il est vital pour son avenir. La création d'emploi est une clé de voute de son redéploiement. Conscient que l'emploi est un levier important pour combattre la pauvreté, le Gouvernement soutiendra l'insertion professionnelle et la formation en particulier aux métiers en demande (métiers en pénurie et métiers d'avenir) afin de continuer à améliorer le taux d'emploi et à réduire le taux de chômage wallon »
Déclaration de politique communale (DPC)	L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».
Plan stratégique transversal (PST)	Être une commune durable : soutien des circuits-courts
Contrat de Rivière Vesdre	Développer les activités économiques, touristiques et de loisirs dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau
GAL Pays de Herve	Economie : <ul style="list-style-type: none">• Mise en liens des acteurs économiques du territoire• Appui à la gestion environnementale des entreprises• Information et sensibilisation aux nouveaux modèles économiques Agriculture : <ul style="list-style-type: none">• Répondre au défi de remise/reprise des exploitations agricoles, en relation avec les contextes actuels (agricole, foncier, environnemental), par des outils spécifiques au territoire• Favoriser et encourager la reprise des exploitations Produits locaux : <ul style="list-style-type: none">• Promotion des producteurs et de leurs produits• Soutien au développement de filière• Renforcement de la distribution et de la fourniture des collectivités locales en produits locaux

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

3-2 Inciter à l'implantation de nouveaux commerces de proximité

La commune de Baelen accueille quelques commerces et établissements horeca. Ces derniers sont principalement sur l'entité de Baelen. Toutefois, globalement, **l'offre est réduite**. Les baelenois regrettent d'ailleurs cette offre si limitée en commerces de proximité mais aussi **l'absence d'un marché hebdomadaire sur leur territoire, le peu d'incitants et aides pour les commerces existants ou qui souhaitent s'installer ainsi qu'une distance trop importante entre les quelques commerces existants**.

Les baelenois vont avoir tendance à se tourner vers Eupen, dont l'offre est excellente et pour laquelle l'accessibilité est facile. Toutefois, **les citoyens consultés ont émis la volonté d'avoir la possibilité de réaliser leur achats sur le territoire communal et faire vivre des baelenois**.

De plus, les points horeca et les commerces de proximité sont également **des lieux de rassemblements, d'échanges et de cohésion sociale entre les habitants**, besoin largement plébiscité par les citoyens. **Cela participe également à l'attrait touristique** de pouvoir proposer des points de pause / détente qualitatifs.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Encourager l'implantation de commerces de proximité et d'établissement horeca
- Augmenter les emplois sur le territoire communal pour diminuer la mobilité domicile-travail

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale
- Créer plus de lien social : entre les hameaux/villages ; intergénérationnel
- Améliorer l'attractivité touristique de Baelen pour tous (y compris les jeunes)

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)

À compléter une fois la version officielle sortie.

Déclaration de politique régionale (DPR)

« Quant au développement économique de la Wallonie, il est vital pour son avenir. La création d'emploi est une clé de voute de son redéploiement. Conscient que l'emploi est un levier important pour combattre la pauvreté, le Gouvernement soutiendra l'insertion professionnelle et la formation en particulier aux métiers en demande (métiers en pénurie et métiers d'avenir) afin de continuer à améliorer le taux d'emploi et à réduire le taux de chômage wallon »

Déclaration de politique communale (DPC)

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Plan stratégique transversal (PST)

Être une commune durable : soutien des circuits-courts

Contrat de Rivière
Vesdre

Développer les activités économiques, touristiques et de loisirs dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau

GAL Pays de Herve

Economie :

- Mise en liens des acteurs économiques du territoire
- Appui à la gestion environnementale des entreprises
- Information et sensibilisation aux nouveaux modèles économiques

Agriculture :

- Répondre au défi de remise/reprise des exploitations agricoles, en relation avec les contextes actuels (agricole, foncier, environnemental), par des outils spécifiques au territoire
- Favoriser et encourager la reprise des exploitations

Produits locaux :

- Promotion des producteurs et de leurs produits
- Soutien au développement de filière
- Renforcement de la distribution et de la fourniture des collectivités locales en produits locaux

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement,
en lien avec les fiches-projets

3-3 Valoriser et communiquer sur les activités économiques existantes

Bien que l'offre soit limitée en matière d'emplois, de commerces et d'établissements horeca, il est important de valoriser et promouvoir ces différentes activités existantes, et ce de diverses façon.

Il s'avère que **des citoyens ne sont tout simplement pas au courant de ce qu'il existe, malgré l'existence d'un annuaire sur le site internet de la commune**. Plusieurs citoyens estiment que ce dernier est rarement mis à jour et n'est pas exhaustif. Un manque de communication efficace est donc pointé du doigt.

De plus, citons notamment la **présence du East Belgium Park**, partiellement sur le territoire communal. Ce parc économique, géré par SPI, est un pôle d'emplois d'importance pour la région. Toutefois, il semblerait que peu de baelenois y travaillent et plusieurs estiment qu'il y a un **manque de communication sur les potentialités d'emploi de ce parc auprès des baelenois de tout âge**.

La valorisation et la communication peut prendre diverses formes et doit essayer de toucher tous les publics. Cela participera également à la cohésion sociale et à l'investissement des citoyennes pour leur commune.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Valoriser et faire la promotion des activités économiques existantes sur le territoire
- Promouvoir les acteurs agricoles et leurs produits

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer un zoning communal orienté dans un domaine d'avenir
- Poursuivre et maintenir le développement de l'East Park Belgium
- Augmenter les emplois sur le territoire communal pour diminuer la mobilité domicile-travail
- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)

À compléter une fois la version officielle sortie.

Déclaration de politique régionale (DPR)

« Quant au développement économique de la Wallonie, il est vital pour son avenir. La création d'emploi est une clé de voute de son redéploiement. Conscient que l'emploi est un levier important pour combattre la pauvreté, le Gouvernement soutiendra l'insertion professionnelle et la formation en particulier aux métiers en demande (métiers en pénurie et métiers d'avenir) afin de continuer à améliorer le taux d'emploi et à réduire le taux de chômage wallon »

Déclaration de politique communale (DPC)

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Plan stratégique transversal (PST)

GAL Pays de Herve

Être une commune durable : soutien des circuits-courts

Economie :

- Mise en liens des acteurs économiques du territoire

Agriculture :

- Répondre au défi de remise/reprise des exploitations agricoles, en relation avec les contextes actuels (agricole, foncier, environnemental), par des outils spécifiques au territoire
- Favoriser et encourager la reprise des exploitations

Produits locaux :

- Promotion des producteurs et de leurs produits
- Soutien au développement de filière
- Renforcement de la distribution et de la fourniture des collectivités locales en produits locaux

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets

3-4 Valoriser le secteur touristiques, en particulier le tourisme vert

Le territoire communal de Baelen dispose de **différents attraits touristiques, principalement tournés autour de son cadre naturel et paysager**, ce qui se prête très bien au tourisme vert. En effet, de **nombreux itinéraires de balades sont balisés** sur la commune et permettent de découvrir les différents paysages du territoire. Notons également l'existence de l'application « **Totemus** » qui permet également de découvrir le territoire sous forme de chasse aux trésors.

De plus, **le barrage et lac de la Gileppe**, qui sont des attraits touristiques très importants de la région, sont partiellement sur le territoire communal, ce qui est malheureusement méconnu de nombreuses personnes internes ou externes à la commune. À cela s'ajoute la présence du Parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel sur les $\frac{3}{4}$ du territoire ainsi que le patrimoine historique de la commune .

Des **atouts touristiques sont donc bien présents** mais **plusieurs manquements** sont également identifiés, dont notamment : le manque de points horeca pour accueillir des touristes lors de leur pause que ce soit pour boire un verre ou manger un bout, des toilettes publiques, des bancs le long des itinéraires de promenades, des itinéraires modes actifs sécurisés pour relier les différents points attractifs (ex : centre de Baelen et le lac de la Gileppe) mais aussi de la communication et de la promotion des attraits touristiques de Baelen.

Cependant, cette valorisation du secteur touristique doit se faire **dans le respect de la ruralité du territoire et de l'intimité de chacun**, et c'est tout l'avantage du tourisme vert : un tourisme compatible avec la nature et le calme. D'ailleurs, des citoyens ont mentionné un manque de communication et de sensibilisation auprès des promeneurs au respect de la nature, des chemins et prairies qu'ils empruntent.

Indirectement, **en rendant le territoire communal plus touristique, cela participera à l'économie locale générale**, y compris les commerces de proximité et les circuits-courts, ainsi qu'aux différents événements folkloriques / culturels du territoire.

Enfin, signalons que **Baelen fait partie de la Maison du tourisme « Pays de Vesdre »**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Améliorer l'attractivité touristique de Baelen pour tous (y compris les jeunes)
- Mettre en valeur les balades existantes et en créer des nouvelles
- Sécuriser les déplacements modes actifs vers les points d'intérêts (écoles de Membach, Barrage de la Gileppe, East Belgium Park, etc.)
- Améliorer la communication à destination des promeneurs (échaliers, cultures, etc.)
- Encourager l'implantation de commerces de proximité et d'établissement horeca
- Améliorer la communication sur les événements sociaux / festifs / folkloriques / culturels
- Installer des toilettes publiques
- Lier le Barrage de la Gileppe à l'identité de la commune

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Valoriser et faire la promotion des activités économiques existantes sur le territoire
- Promouvoir les acteurs agricoles et leurs produits
- Rénover et valoriser le bâti ancien, qu'il soit classé ou non
- Améliorer la sécurité pour les modes actifs sur les routes

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)

À compléter une fois la version officielle sortie.

Déclaration de politique régionale (DPR)

- « *Considérer le tourisme comme un secteur économique à part entière, créateur de richesse et pourvoyeur de nombreux emplois en Wallonie* »
- *Renforcer les politiques touristiques de la Wallonie en se basant sur les stratégies proposées par le Conseil du tourisme, en les axant sur les maîtres-atouts de la Wallonie : sites et parcs naturels, villes et villages présentant un intérêt historique, culturel ou patrimonial, tourisme d'affaires et de congrès, patrimoine matériel et immatériel, événements culturels et folkloriques et gastronomie, tourisme mémoriel et patrimoine industrie ; (...)*
- *Valoriser les ressources naturelles de la Wallonie en développant l'écotourisme ; (...)*
- *Fédérer les offres touristiques autour d'identités fortes et complémentaires de nos Régions : d'une part, valoriser l'image verte et durable, ainsi que le tourisme rural de la Wallonie (...)* »

Déclaration de politique communale (DPC)

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Tourisme :

- Collaboration avec la maison du tourisme du pays de Vesdre pour la promotion des infrastructures de logements, du patrimoine, des réseaux pédestres et cyclables
- Le groupe de travail « sentiers et patrimoine » de « »4837 en action » travaille activement sur le balisage de nouvelles balades retraçant l'ancienne frontière prussienne.
- Implantation à l'étude pour une nouvelle brasserie
- Le projet de voies lentes « La Vesdrienne »
- Être une commune durable :
 - soutien des circuits-courts
 - Soutien à la mobilité douce
- Être une commune où il fait bon vivre
 - Faciliter l'accès à la culture
 - Favoriser le vivre ensemble

Plan stratégique transversal (PST)

Contrat de Rivière Vesdre

- Développer les activités économiques, touristiques et de loisirs dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau
- Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière

GAL Pays de Herve

Economie :

- Mise en liens des acteurs économiques du territoire

Produits locaux :

- Promotion des producteurs et de leurs produits
- Soutien au développement de filière
- Renforcement de la distribution et de la fourniture des collectivités locales en produits locaux

Tourisme :

ASBL Région
Verviers

- Renforcer la promotion de la région autour du thème du paysage
- Favoriser la connaissance des valeurs paysagères locales par le public local, dont les jeunes
- Protéger et valoriser le patrimoine populaire, architectural et naturel local en vue du développement d'un tourisme doux
- Sensibiliser les usagers du territoire à la richesse paysagère et sa gestion

L'asbl Région de Verviers soutient la réalisation de projets concrets à portée supracommunale, dont :

- Le développement territorial visant la promotion de la ruralité et la revitalisation de l'habitat urbain ;
- Le tourisme et la culture ;

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement,
en lien avec les fiches-projets

4. MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

4-1 Promouvoir les acteurs agricoles existants et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs

L'agriculture a toujours été un secteur important sur le territoire communal ; en effet, en 2021 Baelen comptait 23 exploitations sur son territoire pour 897 ha de surface agricole utilisée, soit environ 39 ha par exploitation. L'agriculture sur Baelen est fortement orientée vers l'élevage de bovins (85 % de la SAU). Notons également que 15 % de la SAU est toutefois dédiée aux terres arables et que 12 % de la SAU communale est occupée par de l'agriculture biologique.

C'est un **héritage à préserver** mais qui est pourtant menacé : en effet, le **nombre d'exploitations ne cessent de baisser, tout comme la superficie agricole utile (SAU)**. Il n'y a d'ailleurs qu'un seul agriculteur ayant moins de 35 ans. Ce chiffre traduit un **désintérêt** des plus en plus marqué **des jeunes**, sans doute lié aux difficultés entraînées par la profession. Cette tendance est d'ailleurs observée dans toute la Wallonie. D'après les habitants, le **prix des terrains agricoles** est un **frein majeur** à la pérennité des exploitations agricoles. Certains agriculteurs ne sont pas propriétaires des terres qu'ils exploitent.

Les défis de l'agriculture pour le futur est donc de retrouver des repreneurs pour les activités existantes, voire l'installation de nouvelles exploitations. Des citoyens ont marqué l'intérêt de vouloir voir apparaître une agriculture plus durable pour l'environnement. Ils ont également pointé du doigt le manque de coopération entre les agriculteurs, le manque de diversité d'agriculture (moins résilient face aux changements climatiques) ou encore les tailles de parcelles parfois bien trop importantes pour lancer son activité agricole. De plus, aussi bien les citoyens que les agriculteurs déplorent **manque de valorisation pour les exploitants existants** : promotion, aides financières, pointes de ventes, etc. Les agriculteurs dénoncent également **les difficultés du métier**, qui s'empirent avec toujours plus de nouvelles exigences émanant des autorités supérieures (dont européennes).

Par contre, la présence du **réseau Aliment-Terre de l'arrondissement de Verviers** est appréciée. Le calendrier de présentation des agriculteurs de la 1^{ère} ODR a également été plébiscité mais n'est plus à jour actuellement.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Pallier au désintérêt des jeunes pour le métier d'agriculteur
- Veiller à garantir l'accès à la terre pour les candidats agriculteurs
- Promouvoir les acteurs agricoles et leurs produits
- Diversifier les types d'exploitations
- Favoriser la coopération entre les exploitations agricoles mais aussi avec les futurs agriculteurs

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)	À compléter une fois la version officielle sortie.
Déclaration de politique régionale (DPR)	« (...) la Wallonie soutient le développement d'une agriculture de qualité qui est un enjeu économique et environnemental pour la région. »
Déclaration de politique communale (DPC)	<p>L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».</p> <p>Agriculture : « Une attention particulière sur ce secteur en crise doit être une de nos préoccupations. Des contacts réguliers avec les agriculteurs auront lieu afin d'identifier des possibilités d'aide que nous pouvons leur apporter. Lors de l'accueil des nouveaux habitants ainsi que lors de l'octroi des permis de bâtir, nous attirerons l'attention sur les problèmes des agriculteurs afin que la cohabitation avec le monde néo rural se passe le mieux possible. »</p>
Plan stratégique transversal (PST)	<ul style="list-style-type: none">• Être une commune durable :<ul style="list-style-type: none">◦ soutien des circuits-courts• Être une commune où il fait bon vivre<ul style="list-style-type: none">◦ Veiller à préserver le caractère rural de nos villages
GAL Pays de Herve	<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcer les échanges et la convivialité entre agriculteurs et non-agriculteurs du territoire• Créer les conditions nécessaires pour faciliter la mise en relation des agriculteurs du territoire et favoriser les contacts entre eux• Répondre aux problématiques agricoles et environnementales particulières du Pays de Herve, de par sa situation géographique, son histoire et sa topographie• Répondre au défi de remise/reprise des exploitations agricoles, en relation avec les contextes actuels (agricole, foncier, environnemental), par des outils spécifiques au territoire• Favoriser et encourager la reprise des exploitations <p>Economie :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en liens des acteurs économiques du territoire <p>Produits locaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promotion des producteurs et de leurs produits• Soutien au développement de filière• Renforcement de la distribution et de la fourniture des collectivités locales en produits locaux

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

4-2 Sensibiliser la population aux réalités de terrain des agriculteurs

Comme indiqué précédemment, **l'agriculture a toujours été un secteur important** sur le territoire communal. Néanmoins, la **cohabitation entre habitants et agriculteurs n'est pas toujours aisée** ; les agriculteurs pointent surtout une incompréhension des citoyens envers leur métier. En effet, bon nombre d'agriculteurs souffrent de l'image véhiculée sur leur métier et des conflits récurrents au sujet de diverses nuisances (par exemple : cris des animaux, odeurs, poussière, pulvérisations, circulation routière, coulées de boue, etc...). À contrario, les (nouveaux) habitants ont sans doute une méconnaissance du métier et une image tronquée de « l'activité agricole bucolique ».

L'objectif est le **respect mutuel** des agriculteurs et des citoyens de manière à **favoriser le vivre ensemble**.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Créer plus de lien social : entre les hameaux/villages ; intergénérationnel
- Promouvoir les acteurs agricoles et leurs produits

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Pallier au désintérêt des jeunes pour le métier d'agriculteur
- Favoriser la coopération entre les exploitations agricoles mais aussi avec les futurs agriculteurs

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique régionale (DPR)

« (...) la Wallonie soutient le développement d'une agriculture de qualité qui est un enjeu économique et environnemental pour la région. »

Déclaration de politique communale (DPC)

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Agriculture : « Une attention particulière sur ce secteur en crise doit être une de nos préoccupations. Des contacts réguliers avec les agriculteurs auront lieu afin d'identifier des possibilités d'aide que nous pouvons leur apporter. Lors de l'accueil des nouveaux habitants ainsi que lors de l'octroi des permis de bâtir, nous attirerons l'attention sur les problèmes des agriculteurs afin que la cohabitation avec le monde néo rural se passe le mieux possible. »

Plan stratégique transversal (PST)

- Être une commune durable :
 - soutien des circuits-courts
- Être une commune où il fait bon vivre
 - Veiller à préserver le caractère rural de nos villages

GAL Pays de Herve

Agriculture :

- Renforcer les échanges et la convivialité entre agriculteurs et non-agriculteurs du territoire

- Répondre aux problématiques agricoles et environnementales particulières du Pays de Herve, de par sa situation géographique, son histoire et sa topographie
- Répondre au défi de remise/reprise des exploitations agricoles, en relation avec les contextes actuels (agricole, foncier, environnemental), par des outils spécifiques au territoire
- Favoriser et encourager la reprise des exploitations

Produits locaux :

- Promotion des producteurs et de leurs produits
- Soutien au développement de filière
- Renforcement de la distribution et de la fourniture des collectivités locales en produits locaux

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	--

À compléter ultérieurement,
en lien avec les fiches-projets

5. RENDRE LE TERRITOIRE COMMUNAL PLUS RÉILIENT AUX PERTURBATIONS ENVIRONNEMENTALES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

5-1 Sensibiliser aux problématiques environnementales

La sensibilisation aux problématiques environnementales est une des 1^{er} levier face à cette grande crise climatique et sociétale en cours. **Une meilleure compréhension des différents enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux est une étape cruciale pour amorcer un changement auprès de chacun.**

Ces problématiques environnementales sont multiples sur le territoire de Baelen ; **la production de déchets, les risques d'inondation, la perte de biodiversité, la perte de ruralité notamment par la dégradation des éléments clés du paysage (ex : système bocager), la pollution des eaux et des sols (déchets sauvages, pollution aux nitrates, etc.), la dépendance à la voiture et l'utilisation excessive de celle-ci, le type d'énergies utilisée, etc.**

En sensibilisant davantage tous les acteurs du territoire, que ce soit le personnel communal, les enfants, les agriculteurs, les riverains, les touristes, etc. il est à espérer que cela favorisera l'implication de chacun dans la préservation de l'environnement au sens large.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Protéger et renforcer le réseau écologique
- Prévenir et diminuer les risques d'inondation (ex : définir des zones d'expansion de crue)
- Gérer les espèces exotiques envahissantes
- Inverser la tendance à l'augmentation de la production des déchets au sein de la commune
- Œuvrer pour une meilleure gestion des déchets ménagers et sauvages
- Sensibiliser davantage le personnel communal aux problématiques environnementales
- Aller vers plus de sobriété énergétique
- Devenir un territoire plus résilient
- Investir dans les énergies renouvelables avec participation citoyenne
- Améliorer la qualité des cours d'eau (biodiversité et épuration)
- Mener une réflexion sur la gestion et le choix des essences de bois dans les forêts.
- Restaurer les caractéristiques typiques du Pays de Herve, dont le système bocager.

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Encadrer l'urbanisation des villages grâce à un outil stratégique, notamment dans les zones inondables

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de
développement du
territoire (SDT)

À compléter une fois la version officielle sortie.

Déclaration de politique régionale (DPR)

« L'urgence climatique et les dégradations environnementales sont telles que la société tout entière est appelée à modifier ses comportements en profondeur. (...) »

(...) la Wallonie doit aussi pouvoir s'appuyer sur le déploiement de l'éducation relative à l'environnement et le secteur qui la porte, afin de sensibiliser toutes les composantes de la population, accompagner les citoyens dans les initiatives locales et dans les changements socio-environnementaux qui se préparent, ainsi qu'investir la formation des professionnels et des citoyens pour faire évoluer les savoirs. L'éducation relative à l'environnement doit ainsi s'inscrire de manière transversale dans les politiques wallonnes »

Déclaration de politique communale (DPC)

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Environnement :

- Sensibiliser nos habitants à la protection de l'environnement. Axer nos efforts de sensibilisation sur une consommation « éco-responsable », encourager la tendance « zéro déchets », via l'organisation de conférences, de séances d'informations, d'ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques « maison » et biologiques, etc...
- Prendre part aux initiatives régionales telles que la « Quinzaine des Abeilles », « Wallonie plus propre »,... et inciter les citoyens à participer aux activités proposées.
- Continuer à lutter contre les dépôts clandestins (recherche et poursuite contre les auteurs d'infractions).
- Organiser l'entretien et la propreté des lieux publics.

Plan stratégique transversal (PST)

Être une commune durable

- Diminution des déchets
- Soutien des circuits courts
- Soutien à la mobilité douce
- Diminution de la consommation d'énergie
- Amélioration de l'épuration des eaux usées
- Gestion des voiries
- Gestion des bâtiments communaux

Être une commune où il fait bon vivre

- Veiller à préserver le caractère rural de nos villages

Contrat de Rivière Vesdre

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour garantir la multiplicité des fonctions et usages des cours d'eau
- Améliorer la gestion du risque d'inondation
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau
- Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière

GAL Pays de Herve⁵

Agriculture :

- Répondre aux problématiques agricoles et environnementales particulières du Pays de Herve, de par sa situation géographique, son histoire et sa topographie

Aménagement du territoire :

- Sensibiliser au paysage et à l'aménagement du territoire

Citoyenneté :

⁵ Programmation 2016-2023

- Mettre en réseau et fédérer les initiatives citoyennes du territoire
- Stimuler le lancement de nouvelles initiatives
- Favoriser les partages de savoirs et de savoir-faire

Economie :

- Appui à la gestion environnementale des entreprises

Tourisme :

- Sensibiliser les usagers du territoire à la richesse paysagère et sa gestion

Mobilité douce :

- Améliorer le maillage et les liaisons de mobilité douce du territoire
- Réduire l’empreinte écologique du territoire

L’asbl Région de Verviers soutient la réalisation de projets concrets à portée supracommunale. Trois axes prioritaires ont été définis :

- Le développement territorial visant la promotion de la ruralité et la revitalisation de l’habitat urbain ;
- Le tourisme et la culture ;
- L’aide à la personne.

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l’indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement,
en lien avec les fiches-projets

5-2 Participer à la sobriété, l'efficacité énergétique et à la production d'énergie renouvelable

Comme expliqué précédemment, la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux est essentiel pour l'avenir, et cela passe par des changements en termes de consommation et production énergétique.

Les **consommations énergétiques** de Baelen sont **principalement dues au logement / transport** et la **principale source d'énergie** utilisée est le **pétrole**. La commune dispose toutefois d'un certain potentiel de production d'énergies renouvelables. En effet, **le nord du territoire communal présente un potentiel avéré pour la production d'énergie éolienne** (selon le SPW Énergie). Le **photovoltaïque est aussi une filière incontournable de production d'énergie renouvelable**. C'est d'ailleurs la seule actuellement exploitée par les bâtiments publics et c'est également la plus facile à mettre en place pour des propriétaires privés. **Au vu du réseau hydrographique dense, le potentiel de la filière de l'énergie hydraulique pourrait être étudiée plus en détails**. Enfin, une autre filière qui pourrait être envisagée est celle de la **biométhanisation**. Ce procédé consiste à la dégradation biologique par des micro-organismes de matières organiques qui va engendrer deux produits : du biogaz (principalement composé de méthane et de gaz carbonique) et du digestat (résidu de la décomposition). Le biogaz peut être utilisé pour la production d'énergie (chaleur et électricité) tandis que le digestat peut être utilisé comme fertilisant ou amendement pour les terres agricoles.

Certains privés deviennent des **producteurs à part entière d'énergie renouvelable** et rentabilise leurs superficies de toit. Cependant, même si cette production est réinjectée sur le réseau, elle **ne permet pas actuellement de profiter** directement aux voisins, en « **circuit-court** »,

Cette sobriété passe aussi par la **rénovation du bâti, l'isolation efficace** des habitations privées et publiques, dans le but de diminuer au maximum les pertitions énergétiques.

Enfin, rappelons que la commune de Baelen n'a **pas signé la Convention des Maires** et ne peut donc prétendre aux aides diverses de l'outil POLLEC.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Offrir aux habitants des alternatives au mazout
- Augmenter la part de production en énergie renouvelable
- Aller vers plus de sobriété énergétique
- Devenir un territoire plus résilient
- Investir dans les énergies renouvelables avec participation citoyenne

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)

Déclaration de politique régionale (DPR)

À compléter une fois la version officielle sortie.

« *L'urgence climatique et les dégradations environnementales sont telles que la société tout entière est appelée à modifier ses comportements en profondeur. (...)*

(...)Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure (...)

Le Gouvernement définira une vision énergétique tenant compte de l'abandon de l'énergie nucléaire d'ici 2025, de l'abandon des énergies fossiles au profit de 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050 et de la

<p>Déclaration de politique communale (DPC)</p>	<p><i>volonté de développer fortement l'efficacité énergétique, conformément au pacte énergie-climat. (...)</i></p> <p><i>le Gouvernement encouragera les coopératives actives dans les économies d'énergie, la production renouvelable partagée et les moyens de stockage collectifs ou de gestion de l'énergie à l'échelle d'une communauté territoriale ou d'un quartier, regroupant les acteurs publics locaux, les PME et les citoyens, afin que la collectivité se réapproprie la maîtrise de l'énergie »</i></p> <p>L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».</p> <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les énergies vertes via le photovoltaïque et éolien. • Viser une amélioration constante de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux (dont 85 % a déjà été rénové à ce jour).
<p>Plan stratégique transversal (PST)</p>	<p>Être une commune durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des déchets • Soutien des circuits courts • Soutien à la mobilité douce • Diminution de la consommation d'énergie • Gestion des bâtiments communaux
<p>Contrat de Rivière Vesdre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour garantir la multiplicité des fonctions et usages des cours d'eau • Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière
<p>GAL Pays de Herve⁶</p>	<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux problématiques agricoles et environnementales particulières du Pays de Herve, de par sa situation géographique, son histoire et sa topographie <p>Citoyenneté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réseau et fédérer les initiatives citoyennes du territoire • Stimuler le lancement de nouvelles initiatives • Favoriser les partages de savoirs et de savoir-faire <p>Economie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la gestion environnementale des entreprises <p>Mobilité douce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le maillage et les liaisons de mobilité douce du territoire • Réduire l'empreinte écologique du territoire
<p>ASBL Région Verviers</p>	<p>L'asbl Région de Verviers soutient la réalisation de projets concrets à portée supracommunale. Trois axes prioritaires ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement territorial visant la promotion de la ruralité et la revitalisation de l'habitat urbain ; • Le tourisme et la culture ; • L'aide à la personne.

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

⁶ Programmation 2016-2023

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

5-3 Améliorer la gestion des eaux pluviales et des eaux usées

La commune de Baelen est traversée par un **réseau hydrographique dense**, dont le cours d'eau principal est **la Vesdre** (cours d'eau non navigable de 1^{ère} catégorie). D'autres cours d'eau tels que le Ruyff, le ruisseau de Baelen, le Bach ou encore la Gileppe traversent également le territoire communal. C'est un peu plus de **41 km de cours d'eau qui sillonnent la commune**.

Le réseau hydrographique fait partie intégrante du paysage mais est également source d'inquiétudes : **les inondations**. Suite aux inondations de juillet 2021, une étude spécifique au bassin de la Vesdre a été menée – **Le schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre** – et vise « *la production d'une vision territoriale partagée destinée à orienter la reconstruction résiliente et cohérente de cette région très durement touchée.* ».

Enfin, concernant l'égouttage, la majeure partie du territoire se trouve **en zone d'assainissement collectif** et la majorité des habitants sont raccordés au réseau. Notons que l'ensemble du réseau d'égouttage est communal, à l'exception des collecteurs qui dépendent de l'AIDE. Il existe néanmoins **quelques endroits isolés où l'égout est privé ou absent**. Les habitations n'étant pas reliées à l'égouttage n'ont généralement pas de système d'épuration et rejettent directement leurs eaux usées dans le réseau hydrographique, ce qui n'est pas sans conséquence pour les cours d'eau concernés (pollution, excès de matière organique, dégradation du milieu naturel).

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Améliorer la qualité des cours d'eau (biodiversité et épuration)
- Encadrer l'urbanisation des villages grâce à un outil stratégique, notamment dans les zones inondables

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Devenir un territoire plus résilient

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique régionale (DPR)

« *L'urgence climatique et les dégradations environnementales sont telles que la société tout entière est appelée à modifier ses comportements en profondeur. (...)*

(...)le Gouvernement entend relever, notamment :

- *Assurer l'assainissement collectif pour les zones de plus faible densité d'habitants ;*
- *Protéger la qualité de la ressource en eau pour protéger l'environnement et garantir la santé des habitants ;*
- *Moderniser les stations d'épuration les plus anciennes et optimiser les réseaux de collecteurs et la gestion des réseaux d'égouts, à la lumière des exigences de qualité des masses d'eau »*

Déclaration de politique communale (DPC)

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Environnement :

- Poursuivre la réhabilitation de nos ruisseaux et rivière en se référant notamment au document établi par le contrat « Rivières Vesdre »...

Plan stratégique transversal (PST)

- Concrétiser la dépollution de la source du Breyenborn par des procédés naturels tels que le lagunage. Veiller à la réhabilitation d'étangs.
- Poursuivre l'égouttage de notre commune couplé avec des travaux de restauration de voiries

Être une commune durable

- Diminution des déchets
- Amélioration de l'épuration des eaux usées

Être une commune où il fait bon vivre

- Veiller à préserver le caractère rural à nos villages

Contrat de Rivière Vesdre

les grands objectifs sont :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour garantir la multiplicité des fonctions et usages des cours d'eau
- Améliorer la gestion du risque d'inondation
- Développer les activités économiques, touristiques et de loisirs dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau
- Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière

GAL Pays de Herve⁷

Aménagement du territoire :

- Sensibiliser au paysage et à l'aménagement du territoire

Economie :

- Appui à la gestion environnementale des entreprises

ASBL Région Verviers

L'asbl Région de Verviers soutient la réalisation de projets concrets à portée supracommunale. Trois axes prioritaires ont été définis :

- Le développement territorial visant la promotion de la ruralité et la revitalisation de l'habitat urbain ;
- Le tourisme et la culture ;
- L'aide à la personne.

⁷ Programmation 2016-2023

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

5-4 Protéger et renforcer la trame verte et bleue

La commune de Baelen jouit d'une **diversité d'écosystèmes importante** du fait des occupations du sol variées : prairies, champs, forêts, landes, tourbières, etc. En outre, à cela s'ajoute un réseau hydrographique dense, tel que mentionné précédemment. Une spécificité du territoire communal est la présence du **Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel** sur plus de 6.700 ha (soit environ 78 % du territoire communal). Notons également la présence de plusieurs sites **Natura 2000**, de nombreux **SGIB**, des **arbres et haies remarquables** ainsi que quelques **zones protégées par la loi de la conversation de la nature**. L'ensemble de ces éléments composent donc la **trame verte** (milieu naturel au sens large ; y compris les éléments ponctuels) **et bleue** (tout ce qui attire à l'eau, ponctuel non) de Baelen.

La préservation et le renforcement de cette trame verte et de la trame bleue participe en premier lieu à la **préservation de la biodiversité** via la protection de leurs habitats et zones de nourrissage. Cela contribue également à la **résiliences aux changements climatiques** : régulation de la température (atténuation des extrêmes), meilleure gestion des eaux de pluie (infiltration plus importante), préservation des ressources en eaux (faire face plus facilement aux sécheresses), protection contre l'érosion des sols, etc. De plus, cette trame verte et bleue **fait partie de l'identité paysagère de Baelen** et contribue grandement à la **qualité de vie de ses habitants**. Rappelons en effet que le cadre paysager et naturel est fort apprécié des citoyens de la commune.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Protéger et renforcer le réseau écologique
- Gérer les espèces exotiques envahissantes
- Améliorer la qualité des cours d'eau (biodiversité et épuration)
- Gérer de manière durable les bois et forêts
- Restaurer les caractéristiques typiques du Pays de Herve, dont le système bocager

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Maintenir et préserver le caractère rural
- Prévenir et diminuer les risques d'inondation
- Devenir un territoire plus résilient

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique régionale (DPR)

« *L'urgence climatique et les dégradations environnementales sont telles que la société tout entière est appelée à modifier ses comportements en profondeur. (...)*

(...)le Gouvernement visera notamment à mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles par création de nouvelles réserves ou par extension des réserves existantes, la plantation de 4.000 km de haies en milieu ouvert et/ou d'un million d'arbres, l'intégration des zones candidates Natura 2000 dans le réseau écologique wallon moyennant actualisation et validation de la pertinence des zones visées et la réalisation des plans de gestion de tous les sites Natura 2000 existants. La gestion des espaces naturels importants sera améliorée, la végétalisation du territoire, au bénéfice direct de la biodiversité, sera poursuivie et le foncier agricole et les ressources en eau seront mieux préservés. Il faut également donner un cadre juridique au réseau écologique wallon (trame verte et bleue) et procéder à l'identification, la préservation et la restauration de ce réseau écologique et des écosystèmes ainsi qu'au déploiement de la nature en ville. »

Déclaration de politique communale (DPC)

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Plan stratégique transversal (PST)

Environnement :

- Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces verts, sans pesticides
- Prendre part aux initiatives régionales telles que la « Quinzaine des Abeilles », « Wallonie plus propre »,... et inciter les citoyens à participer aux activités proposées.
- Concrétiser la dépollution de la source du Breyenborn par des procédés naturels tels que le lagunage. Veiller à la réhabilitation d'étangs.

Être une commune durable

- Diminution des déchets
- Amélioration de l'épuration des eaux usées

Être une commune où il fait bon vivre

- Veiller à préserver le caractère rural à nos villages

Contrat de Rivière Vesdre

les grands objectifs sont :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour garantir la multiplicité des fonctions et usages des cours d'eau
- Améliorer la gestion du risque d'inondation
- Développer les activités économiques, touristiques et de loisirs dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau
- Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière

GAL Pays de Herve⁸

Agriculture :

- Répondre aux problématiques agricoles et environnementales particulières du Pays de Herve, de par sa situation géographique, son histoire et sa topographie

Aménagement du territoire :

- Sensibiliser au paysage et à l'aménagement du territoire
- Valoriser le patrimoine naturel

Citoyenneté :

- Mettre en réseau et fédérer les initiatives citoyennes du territoire
- Stimuler le lancement de nouvelles initiatives
- Favoriser les partages de savoirs et de savoir-faire

Economie :

- Appui à la gestion environnementale des entreprises

Tourisme :

- Protéger et valoriser le patrimoine populaire, architectural et naturel local en vue du développement d'un tourisme doux
- Sensibiliser les usagers du territoire à la richesse paysagère et sa gestion

Mobilité douce :

- Améliorer le maillage et les liaisons de mobilité douce du territoire
- Réduire l'empreinte écologique du territoire

Bocage :

⁸ Programmation 2016-2023

ASBL Région
Verviers

- Réaliser une étude pour envisager les pistes de valorisation possible des éléments bocagers.
- Organiser des formations pour apprendre à bien planter et bien tailler les haies et arbres fruitiers
- Accompagnez les groupe citoyen qui ont participé au projet "mon arbre, mon village, notre verger".

L'asbl Région de Verviers soutient la réalisation de projets concrets à portée supracommunale. Trois axes prioritaires ont été définis :

- Le développement territorial visant la promotion de la ruralité et la revitalisation de l'habitat urbain ;
- Le tourisme et la culture ;
- L'aide à la personne.

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

6. RENDRE LE TERRITOIRE PLUS ACCESSIBLE, PLUS SÛR ET MOINS DÉPENDANT DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

6-1 Développer et gérer un réseau de mobilité active cohérent

Concernant le **réseau utilitaire pour les piétons**, il est à noter que le **réseau de trottoirs est relativement bien développé pour une commune rurale**. En effet, les centres villageois disposent d'au moins d'un trottoir d'un côté de la route. Par contre, **en dehors des centres villageois** (et des rues plus fortement urbanisées), il est **fréquent qu'aucun trottoir ni même accotement ne soit présent**. Notons que certains trottoirs sont entravés par du parking sauvage.

Concernant le **réseau de « loisirs » pour les piétons**, de nombreuses balades balisées sont recensées sur le territoire communal, et elles empruntent tout types de chemins / sentiers / routes / prairies. Par conséquent, elles ne sont **pas toujours adaptées pour les PMR**. De plus, notons que des citoyens estiment qu'il y a un **manque de communication et de sensibilisation auprès des promeneurs** au respect de la nature, des chemins et prairies qu'ils empruntent.

Concernant les **cyclistes**, Baelen est traversé par un itinéraire cyclable international (Tour du Lac de la Gileppe), est concerné par le Schéma Directeur Cyclable et le réseau point-nœud de la Province et dispose également d'itinéraire cyclable de loisirs balisés. **Un potentiel cyclable est donc existant et est actuellement plutôt mis à profit pour les déplacements de loisirs**.

Cependant, les baelenois déplorent ce manque d'aménagements cyclables et piétons, en particulier pour relier les deux entités villageoises principales que sont Baelen et Membach mais également les différents hameaux, souvent laissés pour compte. La volonté est d'également de pouvoir relier les différents lieux clés tels que les écoles, l'administration communale, les commerces, etc., et ce sans devoir prendre la voiture. **Une vision globale de la mobilité douce est souhaitée par le citoyen**.

Toutefois, la commune de Baelen a lancé **plusieurs projets de mobilité active** : liaisons entre Baelen et Membach, vers Welkenraedt, aménagement de parking vélo sécurisé, etc. et **prend donc la thématique des déplacements en modes actifs au sérieux**.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Favoriser les alternatives à la voiture (vélo électrique, bus TEC, bus communal, borne de recharge électrique, parking de co-voiturage...)
- Favoriser le réseau de mobilité active au sein et en-dehors des villages/hameaux et vers/ depuis les communes limitrophes
- Sécuriser les déplacements modes actifs vers les points d'intérêts (écoles de Membach, Barrage de la Gileppe, East Belgium Park, etc.)

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Améliorer l'attractivité touristique de Baelen pour tous (y compris les jeunes)
- Mettre en valeur les balades existantes et en créer des nouvelles

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)

À compléter une fois la version officielle sortie.

Déclaration de politique régionale (DPR)

- « (...)Le Gouvernement favorisera systématiquement les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche à pied, vélos et micromobilité douce, transports publics, transports privés collectifs (taxis, voitures partagées, covoiturage) puis individuels. (...)
- Le Gouvernement soutiendra significativement la mobilité douce et active (marche, vélo, micromobilité douce, etc.) et le développement d'une infrastructure adaptée. L'attention sera portée en particulier sur les déplacements quotidiens. (...)
- Le Gouvernement investira dans la marche à pied et promouvra un environnement favorable pour les déplacements pédestres quotidiens, notamment auprès des pouvoirs locaux. Un plan piéton sera élaboré et rapidement mis en œuvre, valorisant le piéton et en plaçant la marche au centre des aménagements de voiries et des lieux publics, là où c'est opportun. L'espace public sera rendu aux usagers actifs et aux personnes à mobilité réduite, via un soutien aux pouvoirs locaux et une collaboration avec eux, en vue de l'amélioration de l'accessibilité des trottoirs, des places, des sentiers, des bâtiments, etc.»

Déclaration de politique communale (DPC)

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Mobilité / Voirie : « (...) Côté infrastructure, la liaison douce et sécurisée pour piétons et cyclistes entre Baelen et Membach va être réalisée. Il est également prévu d'aménager un cheminement sécurisé pour les cyclistes vers Welkenraedt. Pour ce faire, une bande d'asphalte sera prévue depuis le chemin Ocre vers Corbusch et une signalisation adéquate sera installée »

Plan stratégique transversal (PST)

- Être une commune durable :
 - Soutien à la mobilité douce
 - Diminution de la consommation d'énergie
 - Gestion des voiries
- Être une commune où il fait bon vivre
 - Veiller à préserver le caractère rural à nos villages

GAL Pays de Herve

Mobilité douce :

- Créer un réseau cyclable supracommunal à vocation utilitaire, qui soit suffisamment sûr et continu pour être emprunté quotidiennement par un grand nombre de cyclistes aux profils diversifiés et pour différents motifs
- Établir une politique cyclable supracommunale, permettant une action harmonieuse et cohérente sur l'ensemble du territoire
- Augmenter l'utilisation des modes doux dans les déplacements quotidiens, via la sensibilisation du grand public (citoyens, travailleurs, écoliers, etc.)
- Mettre en place une coordination et un accompagnement supracommunal des pouvoirs publics locaux en matière de mobilité

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de

Remise d'avis motivés portant sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire mais aussi sur des projets de mobilité.

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

6-2 Sécuriser tous les modes de déplacements

Grâce à la présence en bordure nord communale de l'**autoroute** (E40) ainsi que de **plusieurs voiries régionales**, il est **aisé de se déplacer** en voiture vers Eupen, Verviers, Welkenraedt, Liège et d'une manière générale vers l'Allemagne.

Cette localisation mobilité routière idéale couplée à un manque de transport en commun efficace sur le territoire communal expliquent le **succès de la voiture individuelle** à Baelen. En effet, il n'y a pas de gare ferroviaire tandis que le réseau de bus a une portée plutôt scolaire et ne dessert pas l'ensemble des villages et hameaux. Par contre, bien que la politique communale en matière de mobilité active soit à ses débuts, elle est dynamique et plusieurs projets sont en cours de réalisation ou en réflexion. La voiture est donc clairement, aujourd'hui, le moyen de déplacement principal. Cette forte dépendance à la voiture est vue comme une faiblesse par la population.

D'après les citoyens, de **nombreux points noirs liés à l'utilisation de la voiture** ont été exprimés : les vitesses excessives des automobilistes, les voiries trop étroites, l'absence de trottoirs ou d'accotements, le non-respect du code de la route (ex : priorité de droite), etc. Globalement, il en ressort un **sentiment d'insécurité et des problèmes de partage de la route** entre les différents usagers (piétons, PMR, cyclistes, automobilistes, ...). Notons que les citoyens regrettent également le trafic de transit important que ce soit d'automobilistes que de poids-lourds. Ils déplorent également l'absence de radar de vitesse sur le territoire et aimeraient davantage de dispositifs de ralentissement de la vitesse. Enfin, certains estiment aussi que les entrées/sorties des villages / hameaux ne sont pas toujours suffisamment marquées.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Améliorer la sécurité pour les modes actifs sur les routes
- Sécuriser les déplacements modes actifs vers les points d'intérêts (écoles de Membach, Barrage de la Gileppe, East Belgium Park, etc.)
- Favoriser les alternatives à la voiture (vélo électrique, bus TEC, bus communal, borne de recharge électrique, parking de co-voiturage...)
- Favoriser le réseau de mobilité active au sein et en-dehors des villages/hameaux et vers/depuis les communes limitrophes
- Étendre le ramassage scolaire à tous les hameaux de la commune

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Améliorer l'attractivité touristique de Baelen pour tous (y compris les jeunes)

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)

Déclaration de politique régionale (DPR)

À compléter une fois la version officielle sortie.

- « (...)Le Gouvernement favorisera systématiquement les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche à pied, vélos et micromobilité douce, transports publics, transports privés collectifs (taxis, voitures partagées, covoiturage) puis individuels. (...)
- Le Gouvernement soutiendra significativement la mobilité douce et active (marche, vélo, micromobilité douce, etc.) et le développement d'une infrastructure adaptée. L'attention sera portée en particulier sur les déplacements quotidiens. (...)
- Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour disposer d'un réseau de transport routier efficace et sûr. (...)

Déclaration de politique communale (DPC)

- *Le Gouvernement poursuivra des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière, afin de diminuer le nombre de décès annuels à 100 en 2030 et atteindre une « vision zéro » en 2050. »*

Plan stratégique transversal (PST)

Mobilité / Voirie : « (...) Côté infrastructure, la liaison douce et sécurisée pour piétons et cyclistes entre Baelen et Membach va être réalisée. Il est également prévu d'aménager un cheminement sécurisé pour les cyclistes vers Welkenraedt. Pour ce faire, une bande d'asphalte sera prévue depuis le chemin Ocre vers Corbusch et une signalisation adéquate sera installée »

- Être une commune durable :
 - Soutien à la mobilité douce
 - Diminution de la consommation d'énergie
 - Gestion des voiries
- Être une commune où il fait bon vivre
 - Veiller à préserver le caractère rural à nos villages

GAL Pays de Herve

Mobilité douce :

- Créer un réseau cyclable supracommunal à vocation utilitaire, qui soit suffisamment sûr et continu pour être emprunté quotidiennement par un grand nombre de cyclistes aux profils diversifiés et pour différents motifs
- Établir une politique cyclable supracommunale, permettant une action harmonieuse et cohérente sur l'ensemble du territoire
- Augmenter l'utilisation des modes doux dans les déplacements quotidiens, via la sensibilisation du grand public (citoyens, travailleurs, écoliers, etc.)
- Mettre en place une coordination et un accompagnement supracommunal des pouvoirs publics locaux en matière de mobilité

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

Remise d'avis motivés portant sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire mais aussi sur des projets de mobilité.

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets

6-3 Encourager à l'intermodalité

Tel qu'expliqué précédemment, la voiture est le moyen de transport principal des baelenois et est relevé comme une faiblesse par les citoyens. La population a en effet émis la volonté de se déplacer autrement, pour diverses raisons : diminuer son empreinte carbone, financière, non possession de voiture, pour les personnes âgées, gain de temps, etc.

Les citoyens déplorent particulièrement **la faiblesse du réseau de bus** sur le territoire communal, dont spécifiquement sur Membach, vers les polarités proches (ex : la gare de Welkenraedt) mais aussi intracommunal (Baelen – Membach). Plusieurs hameaux / villages ne sont pas du tout desservis.

Dès lors, mettre l'accent sur **l'intermodalité serait une solution pour diminuer cette dépendance si forte à la voiture.**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Favoriser les alternatives à la voiture (vélo électrique, bus TEC, bus communal, borne de recharge électrique, parking de co-voiturage...)
- Augmenter l'offre de bus, en particulier aux heures de pointe
- Favoriser le réseau de mobilité active au sein et en-dehors des villages/hameaux et vers/depus les communes limitrophes
- Améliorer l'offre de Membach en transport en commun

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Améliorer l'attractivité touristique de Baelen pour tous (y compris les jeunes).

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Schéma de développement du territoire (SDT)

Déclaration de politique régionale (DPR)

Déclaration de politique communale (DPC)

À compléter une fois la version officielle sortie.

- « (...)Le Gouvernement favorisera systématiquement les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche à pied, vélos et micromobilité douce, transports publics, transports privés collectifs (taxis, voitures partagées, covoiturage) puis individuels. (...)
- Le Gouvernement soutiendra significativement la mobilité douce et active (marche, vélo, micromobilité douce, etc.) et le développement d'une infrastructure adaptée. L'attention sera portée en particulier sur les déplacements quotidiens. (...)
- Pour convaincre les citoyens d'utiliser davantage les alternatives à la voiture, le Gouvernement soutiendra significativement les connexions entre les divers moyens de transport et la coordination entre opérateurs de transport. Il s'inscrit clairement dans la promotion d'une mobilité intermodale et multimodale.»

L'objectif est toujours de faire de Baelen une commune « créa(c)tive, exemplaire et reliée ».

Mobilité / Voirie : « (...) Côté infrastructure, la liaison douce et sécurisée pour piétons et cyclistes entre Baelen et Membach va être réalisée. Il est

Plan stratégique transversal (PST)

GAL Pays de Herve

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

également prévu d'aménager un cheminement sécurisé pour les cyclistes vers Welkenraedt. Pour ce faire, une bande d'asphalte sera prévue depuis le chemin Ocre vers Corbusch et une signalisation adéquate sera installée »

- Être une commune durable :
 - Soutien à la mobilité douce
 - Diminution de la consommation d'énergie
 - Gestion des voiries
- Être une commune où il fait bon vivre
 - Veiller à préserver le caractère rural à nos villages

Mobilité douce :

- Créer un réseau cyclable supracommunal à vocation utilitaire, qui soit suffisamment sûr et continu pour être emprunté quotidiennement par un grand nombre de cyclistes aux profils diversifiés et pour différents motifs
- Établir une politique cyclable supracommunale, permettant une action harmonieuse et cohérente sur l'ensemble du territoire
- Augmenter l'utilisation des modes doux dans les déplacements quotidiens, via la sensibilisation du grand public (citoyens, travailleurs, écoliers, etc.)
- Mettre en place une coordination et un accompagnement supracommunal des pouvoirs publics locaux en matière de mobilité

Remise d'avis motivés portant sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire mais aussi sur des projets de mobilité.

Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

ENJEU	OBJECTIF OPERATIONNEL
Préserver le caractère rural du territoire	Guider l'urbanisation des villages et hameaux
	Préserver et renforcer les éléments qui constituent le patrimoine et/ou le paysage
Encourager l'ancrage et la participation des citoyens sur leur commune	Encourager les liens entre tous les habitants des hameaux/villages, Améliorer l'offre en services et équipement pour répondre aux besoins propres de chaque génération
	Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous
	Soutenir le milieu associatif
	Améliorer la communication entre les différents acteurs du territoire
Renforcer le potentiel des activités économiques locales	Encourager la création d'emplois sur le territoire
	Inciter à l'implantation de nouveaux commerces de proximité
	Valoriser et communiquer sur les activités économiques existantes
	Valoriser le secteur touristique, en particulier le tourisme vert
Encourager le maintien et le développement de l'activité agricole	Promouvoir les acteurs agricoles existants et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs
	Sensibiliser la population aux réalités de terrain des agriculteurs
Rendre le territoire communal davantage résilient aux perturbations environnementales	Sensibiliser aux problématiques environnementales
	Participer à la sobriété, l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable
	Améliorer la gestion des eaux pluviales et des eaux usées
Rendre le territoire plus accessible, plus sûr et moins dépendant de la voiture individuelle	Protéger et renforcer la trame verte et bleue
	Développer et gérer un réseau de mobilité active cohérent
	Sécuriser tous les modes de déplacement
	Encourager à l'intermodalité

Figure 2 – Tableau synthétique des enjeux et objectifs
Source : SEN5, mai 2024

À compléter ultérieurement avec la liste de projets

Figure 3 – Lien entre les enjeux/objectifs et la liste des projets
Source : SEN5, juillet 2024

ÉVALUATION DU RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural, l'objectif de ce point est « *de démontrer comment les éléments du PCDR s'inscrivent dans la démarche durable définie à l'article 2§2 du décret* ».

Cet article 2§2 indique que « *Dans le cadre de son opération de développement rural, la commune s'inscrit dans le développement durable tel que défini par le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable. Dès lors, la commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir l'efficacité⁹, la résilience¹⁰ et la suffisance¹¹ et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir:*

1° le souci de préserver les intérêts des générations futures;

2° l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité;

3° la participation la plus large des acteurs;

4° la mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural;

5° la solidarité avec les autres territoires;

6° l'évaluation permanente ».

Plusieurs points sont dès lors à démontrer :

- L'efficacité : le PCDR entend « *Rendre le territoire communal davantage résilient aux perturbations environnementales* » (= enjeu 5) en « *Rendre le territoire plus accessible, plus sûr et moins dépendant de la voiture individuelle* » (= enjeu 6.). Ces deux formulations démontrent bien les deux aspects de la notion d'efficacité, à savoir l'utilisation plus efficace des ressources à disposition et l'économie des ressources naturelles non renouvelables.
- La résilience : le PCDR répond entièrement à cette notion de résilience puisque les thématiques abordées dans toutes les parties du programme sont transversales et touchent à tous les aspects de la vie communale. Le PCDR est également mobilisateur puisqu'il se base sur les forces citoyennes, regroupées notamment dans la CLDR.
À compléter éventuellement avec les fiches-projets.
- La suffisance : le PCDR entend « *Encourager l'ancrage et la participation des citoyens sur le territoire communal* » (= enjeu 2) notamment de façon à « *améliorer l'offre en services et équipements pour répondre aux besoins propres de chaque génération* » (= objectif opérationnel 2.2.) et « *Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous* » (= objectif opérationnel 2.3) mais aussi « *Encourager les liens entre tous les habitants des hameaux/villages, notamment en aménageant des espaces de rencontre/convivialité* » (objectif opérationnel 2.1). Le PCDR veut également « *Renforcer le potentiel des activités économiques locales* » (= enjeu 5) Par ailleurs, chaque fiche-projet du lot 1 établie dans le cadre de la partie 5 va démontrer les mesures prises en faveur de la résilience locale et de la transition dont l'accessibilité et l'inclusivité du projet, notamment pour les plus démunis.
- Le souci de préserver les intérêts des générations futures : le PCDR envisage son programme sur les 10 prochaines années et anticipe les intérêts des générations futures puisqu'il répond au principe d'efficacité (cf. ci-avant).
- L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité : les enjeux, les objectifs opérationnels et l'ensemble des projets

⁹ Le principe d'efficacité est un principe selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre (article 4 du décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable).

¹⁰ Le principe de résilience est celui selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice (article 4 du décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable).

¹¹ Le principe de suffisance est celui selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis (article 4 du décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable).

touchent tous ces aspects de la vie communale afin d'apporter une réponse transversale aux besoins rencontrés.

- La participation la plus large des acteurs : la participation citoyenne est le cœur même du processus de l'opération de développement rural avec de multiples consultations de la population, groupes de travail (GT) et la mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). L'ensemble du processus participatif est d'ailleurs détaillé dans la partie 2 du PCDR tandis que la partie 3 propose un diagnostic partagé de la commune de Baelen. Enfin, tant la présente stratégie (partie 4) que les fiches-projets ont été élaborés de concert avec la CLDR et lors de groupes de travail.
- La mise en cohérence des politiques sectorielles et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain : le PCDR crée des ponts entre les différents acteurs du territoire. En effet, si la partie 1 recense les différents acteurs du territoire, la partie 5 du PCDR indiquera clairement les porteurs et les partenaires de projet ainsi que leur rôle pour la mise en œuvre de ceux-ci. Le PCDR fait également le lien entre les différentes politiques et actions de la commune puisque c'est un outil transversal qui touche à tous les aspects de la vie communale. D'ailleurs, la présente partie indique pour chaque objectif opérationnel le lien avec les autres outils/programmes communaux (et régionaux).
- La solidarité avec les autres territoires : certaines thématiques ne s'arrêtent pas aux limites communales. Certains projets pourront être pensés en supracommunalité où en solidarité avec d'autres territoires, en s'appuyant notamment sur le GAL Pays de Herve et le Contrat Rivière Vesdre.
- L'évaluation permanente : tous les objectifs opérationnels présentés dans cette partie 4 du PCDR font l'objet d'indicateurs de résultats. Ce sera également le cas des fiches-projets de la partie 5. Celles-ci proposeront également des indicateurs de réalisation.